
Sensibilisation à l'éco-exemplarité

Sictom de la Région d'Auneau

4, Rue de la République

28150 Ouarville

[Voir le site internet](#)

Vincent Augé

auge.sictomauneau@hotmail.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE

En parallèle de la mise en place de la TEOMI, le SICTOM de la Région d'Auneau a élargi, au 1er janvier 2014, la Redevance Spéciale (RS) à l'ensemble des bacs non assujettis à la taxe.

Afin d'aider les collectivités à maîtriser le montant de la RS, le SICTOM de la Région d'Auneau a organisé 2 séries de 2 animations réalisées par un prestataire extérieur (une série pour le nord du syndicat et une série pour le sud). Un bilan a ensuite été réalisé lors d'une Assemblée Générale avec la signature d'une convention pour les collectivités qui le souhaitent.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs étaient de faire réfléchir les élus sur la prévention des déchets et de les inciter à contacter le SICTOM afin de travailler sur cette thématique en 2015.

Résultats quantitatifs

Au total 24 communes sur 64 et 2 communautés de communes sur 4 ont participé à l'une des réunions.

Résultats qualitatifs

5 collectivités ont accepté de signer avec le syndicat une charte qui les engage à travailler sur cette thématique en 2015.

MISE EN OEUVRE

Planning

Début 2014, le SICTOM de la région d'Auneau a consulté différentes entreprises pour réaliser des sensibilisations à l'éco-exemplarité. Une réunion avec le prestataire retenu a ensuite permis de déterminer précisément le contenu et les dates des différentes réunions.

Les délégués ont été informés des dates par e-mail et lors d'une Assemblée Générale du syndicat. Une communication a également été réalisée auprès des Communes et des Communautés de Communes.

Moyens humains

L'animateur du Programme Local de Prévention des Déchets a réalisé la consultation des entreprises et a organisé les réunions avec le prestataire (salles, invitations, validation du contenu de la prestation, ...).

Moyens financiers

Le montant de la prestation se situe entre 8000 € et 12 000 € HT

Moyens techniques

Les moyens techniques mis en place se limitent au prêt de 2 salles par les collectivités.

Partenaires mobilisés

La prestation a été réalisée par :

- Francis CHALOT, Consultant Prévention des déchets, Moins c'est Plus
- Sylvie PERRAIN, Consultante Animation participative, Oikéo

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

C'est une action qui est facilement reproductible. Le plus difficile est de mobiliser les élus sur ce thème pour les faire participer aux réunions.

Difficultés rencontrées

Le SICTOM de la Région d'Auneau a choisi de faire appel à un prestataire extérieur car une première action sur ce thème avait été lancée en 2012 à travers la proposition aux collectivités d'un diagnostic mais sans succès.

Recommandations éventuelles

Il est nécessaire de bien faire comprendre aux élus les enjeux de l'éco-exemplarité avant les réunions pour les inciter à participer.

Dans le cas du SICTOM de la Région d'Auneau, nous avons parlé de l'éco-exemplarité lors de nombreuses Assemblées Générales (déchets du SICTOM, mise en place d'une borne pour les piles dans une Mairie, élimination d'un stock historique de DEEE dans un bâtiment communal,...). De plus, le côté financier a été très important (maîtrise de la Redevance Spéciale appliquée à la Collectivité).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | COLLECTIVITES LOCALES | DECHETS VERTS | PAPIER

Dernière actualisation

Septembre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Gilles CLERGET

gilles.clerget@ademe.fr

Direction régionale Centre - Val de Loire